

Mode d'emploi pour la préinscription en ligne

- Transmettre la fiche d'inscription et ses justificatifs à l'adresse email suivante : servicejeunesse@mairie-heninbeaumont.fr, ou à l'accueil du Service Jeunesse.
- Se connecter à votre espace famille.
- Se rendre dans la rubrique « ma famille » puis cliquer sur l'icône « créer une inscription ».
- Cliquer sur « préinscription ALSH Hiver 2021 ».
- Cliquer sur commencer puis remplir le formulaire.
- Cliquer sur « aller à l'étape 2 » afin de vérifier les informations sélectionnées, puis valider.

Par le biais d'une notification, on vous confirme la validation de la pré-inscription. Dès lors, les frais d'inscription sont payables en ligne, étape validant votre inscription.



Hénin-Beaumont



Accueils de loisirs

HIVER 2021

Préinscription
en ligne



Organisation Générale

Les accueils de loisirs seront ouverts de 9 h à 17 h aux enfants âgés de 3 à 13 ans, répartis selon les tranches d'âge. **Les accueils de loisirs maternelle et élémentaire se dérouleront dans les locaux du groupe scolaire Michelet. Le centre sportif occupera ses locaux habituels pour les petites vacances, l'Espace François Mitterrand.**

Sous réserve de l'évolution des directives imposées par le protocole sanitaire relatif aux ALSH. Un service de navettes sera mis en place aux arrêts suivants :

- Beaumont (place de l'Eglise)
- Espace François Mitterrand
- Jean Macé (centre sportif)
- Atrium
- Salle Jean Moulin

Le ramassage du matin débutera à 8 h 20, le retour se fera de 17 h à 17 h 40. (Horaires prévisionnels dépendants du nombre d'inscrits).

Une garderie sera proposée, pour les accueils de loisirs Michelet maternelle et élémentaire, de 7 h à 8 h 45 et de 17 h à 19 h. Cette garderie sera également accessible matin et soir aux enfants fréquentant le centre sportif. Les enfants rejoindront le centre sportif le matin ou la garderie de Michelet le soir par le biais de la navette de bus. (Voir page suivante pour les tarifs).

Lieux d'implantation et dates de fonctionnement

- 3-6 ans : Michelet maternelle - du 22 février au 5 mars
- 6-11 ans : Michelet élémentaire - du 22 février au 5 mars
- 8-13 ans : Centre sportif : Espace François Mitterrand - du 22 au 26 février

Dates et Lieux d'inscription

Dans la limite des places disponibles :

- du samedi 9 au dimanche 24 janvier 2021, en ligne via le portail famille.
- du lundi 18 au vendredi 22 Janvier 2021, au guichet du service Jeunesse.

Le dossier d'inscription dûment complété, auquel doivent être joints les documents demandés, est obligatoire pour valider définitivement toute inscription. Pour les démarches en ligne, il vous est possible de scanner et d'envoyer les documents par mail à l'adresse suivante : servicejeunesse@mairie-heninbeaumont.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au :

SERVICE JEUNESSE (PÔLE SOCIAL ET FAMILIAL)
143 avenue des Fusillés
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
03 21 74 55 44

Tarifs

Accueils de Loisirs	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants		à partir du 3 ^{ème} enfant		Garderie		
	1 Semaine (5 jours)	Session Hiver (10 jours)	1 Semaine (5 jours)	Session Hiver (10 jours)	½ Journée	Journée complète	
Hénois	Tarif 1 0 à 500 € d'impôts	36,50 €	73,00 €	31,50 €	63,00 €	1,90 €	3,80 €
	Tarif 2 + de 500€ d'impôts	45,50 €	91,00 €	40,50 €	81,00 €	2,65 €	5,30 €
Extérieurs	Tarif 3 0 à 500 € d'impôts	65,00 €	130,00 €	60,00 €	120,00 €	3,00 €	6,00 €
	Tarif 4 + de 500€ d'impôts	67,50 €	135,00 €	62,50 €	125,00 €	3,20 €	6,40 €

Pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres, la participation de la CAF de 3,40 € par jour sera déduite du montant global lors de l'inscription, à partir de 4 jours d'inscription. Les tarifs comprennent toutes les activités, les repas, les goûters et les transports. Les Chèques Vacances sont également acceptés.

Modalités d'inscription

Veuillez vous munir des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Copie de l'attestation de la carte Vitale et de la carte de mutuelle.
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire MAE Formule activité extra-scolaire ou responsabilité civile.
- Notification 2021 de l'Aide aux Vacances de la CAF (document vert) et le numéro de CAF.
- Copie du carnet de vaccinations régulièrement complété pour les vaccinations obligatoires.
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année 2019.
- Le dossier d'inscription.

Remarque : Les familles ayant déjà rendu un dossier d'inscription complet à l'occasion des accueils de loisirs des vacances d'automne 2020 ne devront fournir que la notification CAF 2021. Pour toute nouvelle inscription, un dossier est à retirer et à rendre dans les meilleurs délais au service Jeunesse.

Rappel : Les dossiers d'inscriptions des Affaires scolaires et du service Jeunesse, bien que se ressemblant beaucoup, sont deux dossiers différents. Celui des Affaires scolaires est dédié aux activités périscolaires alors que celui du service Jeunesse servira pour les activités extrascolaires. Il vous faut donc rendre un dossier complet au service Jeunesse, même si vous avez déjà rendu un dossier complet aux Affaires scolaires.

Attention : Pour toute demande de prise en charge, veuillez retirer un imprimé au service Jeunesse avant le début des inscriptions, et le transmettre à l'organisme concerné (CCAS ou autre) afin de présenter un accord écrit à l'inscription.